



44^{ème} Challenge Société Générale

Samedi 05 octobre & dimanche 06 octobre 2019

Le présent avis de course annule et remplace l'avis de course précédemment publié sur le site internet de la Société des Régates du Havre.

1. L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les règles de course à la voile 2017-2020,
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- Les règles d'équipement pour les voiliers.

2. FRAIS D'INSCRIPTION :

- 50 € le week-end par bateau. Cela comprend :
 - Les frais d'inscription à la régates du bateau
 - Le dîner du samedi soir pour tous les membres de l'équipage

Un classement individuel et un classement par équipe (« Classement Société Générale ») seront établis.

Le dîner du samedi est ouvert aux accompagnateurs. Le tarif par personne est de 40 €.

3. ZONE DE COURSE & HORAIRES DES MAREES :

- **La course aura lieu dans la Baie du Havre.**
- Horaires des marées et coefficients :

| Samedi 05 octobre 2019 | | | | Dimanche 06 octobre 2019 | | | |
|------------------------|---------|-------|--------|--------------------------|---------|-------|--------|
| BM | 59 / 51 | 10H41 | 2,68 m | PM | 43 / 37 | 04h45 | 6,62 m |
| PM | | 16H09 | 6,97 m | BM | | 11h32 | 3,27 m |
| BM | | 23H07 | 2,83 m | PM | | 17h17 | 6,53 m |

4. PROGRAMME

Samedi 05 octobre :

- 09h30 à 11h00 : Inscriptions en équipe à l'accueil de la SRH
- 11h30 : Briefing des skippers
- 13h00 : Mise à disposition pour un ou plusieurs parcours côtiers
- 19h30 : Dîner de gala des Equipages au Musée Malraux



Société
des Régates
du Havre

AVIS DE COURSE



Dimanche 06 octobre :

- 09h30 : Briefing des skippers
- 10h30 : Mise à disposition pour un parcours côtier
- 16h00 : Proclamation des résultats et remise des prix

5. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) :

- Les IC seront affichées sur le tableau officiel situé à l'étage de la SRH.

6. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES :

- Les concurrents devront impérativement présenter au moment de l'inscription :
- Les licences FFV valides de chaque équipier, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les certificats HN des bateaux.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Société des Régates du Havre

Quai Eric Tabarly, 76600 LE HAVRE

Tél : 02.35.42.41.21

Email : srh@lesregates.com



ANNEXE « Règles particulières au Challenge Société Générale (C.S.G.) »

1. Le C.S.G. est organisé chaque année soit l'avant dernier ou le dernier WE de septembre soit le 1^{er} ou 2^{ème} WE d'octobre au Havre par la Société des Régates du Havre.
2. Le C.S.G. est remis en jeu chaque année.
3. Le C.S.G. se court par équipes mais un classement individuel des bateaux participants, qu'ils appartiennent ou non à des équipes, peut être effectué.
4. Un club peut présenter autant d'équipes qu'il le désire.
5. Le nombre de bateaux par équipe est de 2 minimum et de 3 au maximum.
6. Un bateau est reconnu d'un club si son propriétaire ou skipper est licencié de ce club.
7. Un bateau ne peut figurer que dans une équipe.
8. Une fois inscrite une équipe ne peut recevoir de modifications sauf en cas de force majeure et ce à l'appréciation du Comité de Course. Les équipes pourront modifier leurs équipages pendant le week-end sur accord préalable du Comité de Course.
9. En dehors de l'inscription des équipes, chaque bateau devra être inscrit individuellement.
10. Le départ est donné en regroupant tous les bateaux le samedi.
11. Le classement par équipe est établi en additionnant les scores des 2 meilleurs bateaux de l'équipe.
12. PRIX: Le C.S.G. sera attribué à l'équipe totalisant le moins grand nombre de points. Le Tableau du CHALLENGE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sera détenu par le Club vainqueur, qui fera graver une plaque cuivre, jusqu'au C.S.G. de l'année suivante. Le tableau devra être revenu à la Société des Régates du Havre une semaine avant le C.S.G. de l'année suivante.
13. Tout manquement aux dispositions du présent règlement sera sanctionné par le Comité de Course et le Jury appréciera seul la sanction en fonction des faits et de la bonne foi des concurrents.
14. Le Comité de Course et la Société des Régates du Havre en tant qu'organisateur, se réservent le droit d'apprécier si une équipe est conforme ou non à l'esprit du C.S.G. ainsi que le droit d'accepter ou de refuser toute inscription.
15. Des compléments ou modifications à ce présent règlement pourront, s'il est nécessaire, être apportés par l'organisation.